

Journal des économistes (Paris)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Journal des économistes (Paris). 1841-1940.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'EXPOSÉ FINANCIER DE M. HELFFERICH POUR 1916-1917

A titre documentaire, il nous semble intéressant de résumer le discours prononcé par le secrétaire d'État du Trésor au Reichstag le 16 mars 1916, durant le vingtième mois de la guerre.

Comment le budget a-t-il été préparé ? Quelle méthode a-t-on adoptée pour les évaluations ? Devant la difficulté d'obtenir des précisions, M. Helfferich a pris les chiffres du dernier exercice de paix, en leur faisant subir les modifications justifiées par les faits. Quant aux crédits, il dit avoir usé de la plus grande parcimonie : ni emplois nouveaux, ni constructions nouvelles. Toutes les ressources sont réservées à la guerre. Et ici, nous trouvons une innovation : les dépenses de la guerre continuent à former un ensemble hors du budget, elles sont couvertes par des crédits spéciaux. En 1915, on a imputé sur ces crédits spéciaux la moitié du budget ordinaire de l'armée et de la marine ; en 1916, on impute la totalité. Cette exclusion que l'on peut trouver justifiée ou que l'on peut critiquer, permet d'alléger l'apparence du déficit résultant de l'accroissement effroyable du service de la dette publique :

250 millions de marks en 1913
1 268 millions de marks en 1915
2 303 millions de marks en 1916

C'est une plus-value de dépenses pour la dette de 1 milliard de marks, dont la moitié environ est compensée par l'exclusion *temporaire* du budget ordinaire de la guerre et de la marine. Les dépenses ordinaires de 1916 sont évaluées à 3 659 millions M., en plus-value de 360 millions M. Quant aux recettes, d'une part elles ne bénéficient plus de l'impôt extraordinaire de guerre *ante bellum* dont le dernier morceau de 328 millions M. fut encaissé en 1915, d'autre part elles sont

grossies par l'excédent de 1914, qui a été de 220 millions. Sans impôts nouveaux, il y aurait un déficit de 480 millions, — résultant d'une moins-value de 144 millions de recettes et d'une plus-value de dépenses de 336 millions.

Il a donc fallu recourir à des impôts pour établir l'équilibre, tout au moins dans ce tronçon de budget ordinaire.

A côté de quelques plus-values de recettes dont il ne veut pas faire état, et cela parce qu'il lui est impossible d'évaluer avec quelque exactitude le déficit, M. Helfferich a dû s'adresser à la taxation, ce qu'il avait évité de faire en 1915. Il explique qu'il s'y est résolu dès qu'il n'a plus été en mesure de couvrir les dépenses ordinaires par les recettes ordinaires.

Le ministre des Finances qui entre dans cette voie ne rencontre plus la même unanimité d'approbation ; tout impôt a des adversaires. On doit cependant reconnaître que, lorsque les circonstances le permettent, il est utile, même durant la guerre, de demander à l'impôt de couvrir les intérêts d'une partie tout au moins de la dette nouvelle.

M. Helfferich a beaucoup insisté sur le caractère temporaire, provisoire, des mesures fiscales. Dès que les hostilités auront cessé, dès que l'on rentrera dans la vie normale, on devra se préoccuper de mettre de l'ordre dans les finances publiques bouleversées par la guerre. Le temps viendra où l'on pensera de nouveau en centaines de millions et non plus en milliards, où les chiffres auront retrouvé leur valeur. De grandes dettes conduisent plus aisément à la prodigalité que ne le fait une véritable richesse. Un homme endetté dépensera sans compter plus facilement qu'un homme très à son aise.

Le programme de M. Helfferich, a-t-il dit au Reichstag, comporte : 1° la poursuite de la victoire, la continuation de la guerre ; 2° la sauvegarde des fondements solides des finances publiques. On ne peut conclure d'énormes emprunts de guerre, sans prendre la précaution d'assurer au préalable ou simultanément les ressources nécessaires au paiement régulier des intérêts.

En Allemagne, il s'est fait une division du travail fiscal entre l'autorité centrale, les États particuliers et leurs subdivisions locales. L'Empire ne peut labourer le même champ que ceux-ci. Le terrain réservé aux États et aux autorités locales est d'ailleurs exploité à outrance. Les impôts directs, jusqu'à présent, leur sont réservés, et dans cet ordre d'idées, le seul objet accessible à l'Empire, c'est la taxation de la plus-value des fortunes, et, dans le cas présent, l'impôt sur les bénéfices de guerre, M. Helfferich n'est pas en mesure de présenter, dès à présent, des évaluations sur le rendement de cet impôt, mais il en attend plus que des autres taxes nouvelles réunies.

Si l'impôt direct sur le revenu est exclu, il reste comme objets à frapper la consommation et la circulation. Les articles alimentaires ne seront pas touchés. M. Helfferich dit que, dans cet ordre d'idées, il a tenu les promesses faites l'an dernier. L'Allemagne est cependant dans une situation plus difficile que ses ennemis, qui ont ouvert devant eux l'importation du monde entier. Cela n'empêche pas que les Allemands bénéficient des prix les plus bas pour le pain (*quel pain?*), les pommes de terre, le sucre.

Dans ces conditions, le tabac est tout indiqué. En dépit et peut-être à cause de la guerre, la consommation en a augmenté; l'impôt sur le tabac et les cigarettes a donné plus qu'en temps de paix. Une surtaxe sur le tabac ne frappe pas un article indispensable. L'impôt nouveau est gradué. En 1909, l'Allemagne a procédé à des relèvements malgré lesquels le tabac était moins taxé que dans d'autres pays. M. Helfferich espère que la surtaxe diminuera la demande de tabac étranger et qu'il en résultera, par suite de la restriction de l'importation, un avantage pour le change. Cette surtaxe ne fournit qu'une fraction des 500 millions d'impôts nouveaux.

« La politique est l'art du possible », elle conduit à des mesures qui sont d'une portée théorique contestable, et parmi celles-ci, à la taxation de la circulation des personnes, des marchandises, des nouvelles, de la monnaie ou des virements lors des paiements. M. Helfferich plaide les circonstances allemandes : un timbre de quittance de 10 pf. entre 10 et 100 M., de 20 pf. au-dessus ne gênera guère les redevables; il en sera de même pour les taxes sur les billets, les lettres de voiture, pour les surtaxes postales et télégraphiques. L'impôt sur les paiements tournera l'attention du public vers les chèques postaux. La taxe sur les lettres de voitures, qui doit produire 80 millions M., est cinq fois aussi élevée que la taxe actuelle. Pour les transports en grande vitesse par wagon de tonnes, elle représente seulement 3 pfennigs par 100 kilos.

Les postes et télégraphes en 1913 ont produit en Allemagne (Empire, Bavière, Wurtemberg) environ 1 milliard, — les dépenses en ont absorbé 900 millions, le produit net a été de 100 millions M. C'est trop peu. M. Helfferich veut serrer l'écrou et porter la recette nette à 200 millions par des surtaxes.

Revenant à l'impôt sur les bénéfices de guerre, il rappelle qu'il l'a envisagé comme constituant un devoir de conscience et d'honneur civil. Toutes les taxes que payent les contribuables sur leur fortune ou leur travail sont peu de chose en comparaison des sacrifices immenses de toute sorte, en vies humaines, en richesses que la nation s'impose depuis vingt mois.

M. Helfferich a prononcé son discours au moment de la bataille de

Verdun, au moment de l'émission du quatrième emprunt de guerre, qui a été entouré d'une réclame plus intense encore que les précédents. Et sur ce terrain, il a naturellement battu la grosse caisse. Alors que dans le reste de son discours, il avait eu des allures plus modestes, qu'il avait évité les rodomontades et les polémiques habituelles, il change de ton dès qu'il parle du crédit et des emprunts allemands.

Il compare ce que l'Allemagne a achevé à ce qu'ont accompli ses ennemis : avec l'emprunt national à 5 p. 100, la France n'a pu consolider qu'une dizaine de milliards M., l'Angleterre s'est procuré de la sorte de 18 à 19 milliards; la dette flottante britannique grandit sans cesse : en y comprenant l'emprunt anglo-américain, elle atteint 15 milliards M. — Le Chancelier de l'Échiquier tâtonne; depuis des mois il ajourne l'emprunt, il est gêné par les conditions dans lesquelles il a émis l'emprunt de juin. Il devra émettre du 5 p. 100 et convertir 20 milliards M. 4 1/2 en 5 p. 100. Des financiers anglais ont même recommandé des emprunts à lots¹ !

M. Helfferich exulte encore, il brandit les chiffres de l'emprunt de septembre comme encouragement.

Les crédits de guerre votés jusqu'en décembre 1915 s'élèvent à 40 milliards M., sur lesquels 15 milliards M. restent disponibles pour l'émission du quatrième emprunt. Cela ne veut pas dire qu'il y ait 15 milliards M. à emprunter : une partie en a été consommée sous forme d'effets du Trésor à consolider. Une fois l'emprunt émis, l'Allemagne, d'après le secrétaire du Trésor, sera de nouveau le seul belligérant qui ait couvert toutes ses dépenses par des emprunts à longue échéance.

L'Allemagne a pu réduire ses dépenses de guerre; celle-ci en janvier et en février ont été inférieures à 2 milliards M. par mois. Elles sont à peu près égales à celles de 1915, et cela malgré l'accroissement des effectifs, de la hausse des prix, des efforts pour augmenter la production des munitions.

La comparaison des dépenses établie par M. Helfferich est en faveur de l'Allemagne.

L'Angleterre dépense pas jour entre 90 et 100 millions M., — deux fois plus que l'Allemagne, — la France 80 millions fr. (64 millions M.), la Russie 31 millions R. (au change de 216 M. pour 100 R. 68 mil-

1. M. Helfferich a évidemment voulu être sarcastique, mais il a oublié que la Prusse et d'autres États allemands font perpétuellement appel au goût du public pour la loterie, ils en sont marchands à guichet ouvert. Nul pays n'a autant d'emprunts à lots inscrits dans les cotes de la Bourse que l'Allemagne. Ce sont, il est vrai, de petits emprunts pour la plupart, de date assez ancienne, mais le public en est plus que saturé et cela n'attire plus les épargnistes.

lions M.). Pendant les 5 premiers mois de guerre, les dépenses allemandes furent d'un tiers supérieures à celles de la France et de l'Angleterre. Actuellement les ennemis de l'Allemagne y compris l'Italie dépensent par jour 240 millions M., l'Allemagne et ses alliés une centaine de millions M., — depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'au 31 mars 1916, cela fait de 50 à 55 milliards pour la duplice, les Turcs et les Bulgares, 100 à 105 milliards pour les États de l'Entente.

Après avoir établi ces décomptes, M. Helfferich insiste sur l'accroissement du nombre des livrets de caisse d'épargne en Allemagne, sur celui des sommes déposées.

Il évalue la plus-value de celles-ci en 1914 et 1915 à 4 600 millions ; les déposants ont souscrit 4 500 millions M. des trois premiers emprunts. En janvier 1916, les dépôts ont augmenté de 440 millions M. M. Helfferich s'est gardé de montrer qu'en Russie également les dépôts avaient prodigieusement augmenté.

Comme il fallait s'y attendre, la fin du discours ressemble au morceau de bravoure que le ténor chante devant la boîte du souffleur. Il a mis les ennemis de l'Allemagne en garde contre l'illusion de croire au succès d'une guerre d'usure. Il a parlé d'agents de l'étranger qui travaillent à faire échouer l'emprunt. Il a annoncé que l'Empire germanique a donné sa parole pour ses emprunts et engagé son crédit. Le succès de l'emprunt abrégera la guerre.

Nous avons déjà dit que le ton de M. Helfferich est moins arrogant. Il ne se prévaut plus des compensations à extorquer aux adversaires, il n'ose plus parler des *Ribotins*, des bons de la Défense avec ironie. Il est sur la défensive lui-même.

M. Crammond a fait observer que les chiffres de M. Helfferich sont sujets à caution, lorsqu'il compare les dépenses de l'Angleterre et de l'Allemagne, M. Helfferich n'exclut ni les allocations ni les sommes prêtées aux alliés par l'Allemagne, alors qu'elles figurent dans le budget anglais. Il a beaucoup parlé de la dette flottante anglaise, mais au mois de février celle de l'Allemagne était très considérable. Il a fait fi des impôts de guerre britanniques qui cependant à la fin de l'exercice prochain donneront 22 p. 100 des dépenses.

M. Helfferich n'a rien dit cette fois du cours du change.

A. RAFFALOVICH.

L'IMPOT SUR LE REVENU ET LA DÉCLARATION

Conférence faite le 15 mars 1916

Tous ceux qui s'imaginent appartenir à cette catégorie de contribuables qui devra payer, à partir de cette année 1916, l'impôt général sur le revenu créé par la loi du 15 juillet 1914¹, se posent aujourd'hui les mêmes questions : Dois-je attendre et me laisser taxer d'office, ou bien prendre les devants et faire une déclaration ? Dans ce dernier cas, vaut-il mieux faire une déclaration globale ou une déclaration détaillée par catégories de revenus ? Ferai-je cette déclaration tout de suite ou au dernier moment ? On a beaucoup discuté sur les avantages et les inconvénients respectifs de ces divers partis. Ces discussions semblent avoir laissé bien des contribuables perplexes, incertains devant le péril.

Le grand péril pour le contribuable réside en lui-même. Il est dans son apathie naturelle, dans son ignorance de la législation fiscale et des méthodes de l'administration des contributions directes. Aussi je vous donnerai avant tout autre ce conseil préalable : prenez une feuille de papier blanc, rédigez pour vous-même une déclaration détaillée et sincère de votre revenu ; cela fait, serrez cette feuille dans votre tiroir, attendez et réfléchissez. Vous déciderez plus tard si vous devez communiquer le résultat de votre travail au contrôleur ou attendre qu'il vous communique le résultat du sien. Mais, quel que soit le parti que vous preniez, vous serez armé et vous pourrez discuter utilement avec lui.

A quoi bon ? direz-vous peut-être. Est-ce que je ne connais pas mon revenu ? Je n'ai qu'à me reporter à mes livres de recettes et de

1. V. *Journal des Economistes*. Texte de la loi, janvier 1916, p. 177. Règlement d'administration publique et renseignements pratiques, février, p. 277. *L'Impôt sur le revenu* (quelques difficultés), par F. Frédault, mars 1916, p. 388.